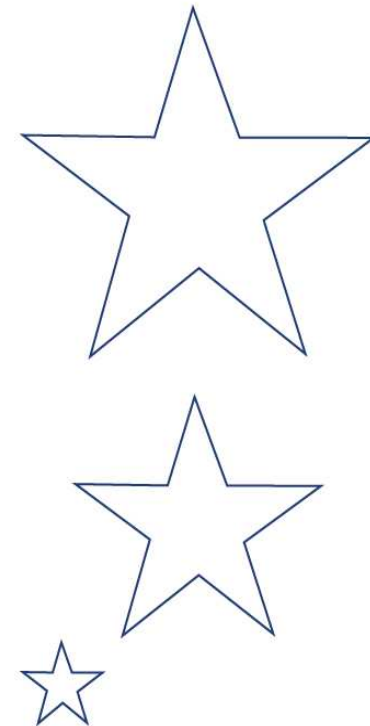


# Groupe de travail : PAC post 2020

Réunion du 8 avril 2019



**L'EUROPE S'ENGAGE** EN PAYS DE LA LOIRE



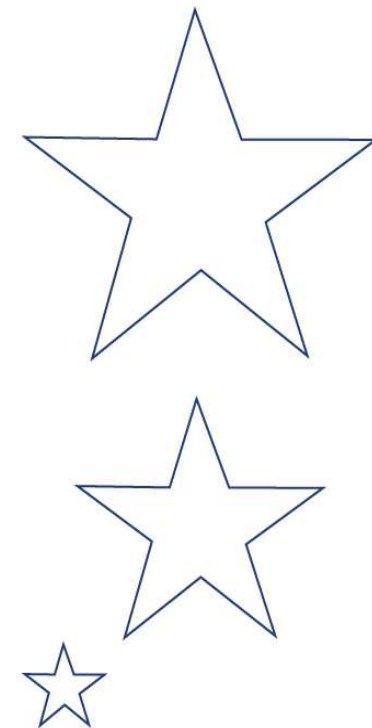
# Déroulé de la réunion

Introduction de Lydie Bernard, Vice-Présidente

Actualité de la PAC post 2020 (enjeux, calendriers, acteurs,..)

Echange sur les enjeux pour Pays de la Loire

Conclusion de Lydie Bernard , Vice-Présidente



# Objectifs : une position de la Région sur la PAC post 2020

- **Partager** avec les organisations représentatives de l'agriculture et de l'alimentation
- **Proposer** des orientations sur les sujets prioritaires d'ici à octobre 2019 pour les Pays de la Loire
- **Défendre** cette position au niveau Grand Ouest / national / européen





# 1. Discussions européennes sur la réforme de la PAC post 2020

*Agnès Trarieux, Bureau de Bruxelles - Région*

4

# )) Calendrier

PE - votes en COM AGRI :

- règlement OCM le 1/04
- règlement Plans stratégiques le 2/04
- règlement horizontal le 8/04

Le prochain PE décidera s'il soumettra les votes en plénière ou si la COMAGRI devra réexaminer les propositions des 3 règlements

Le PE souhaite reporter la mise en œuvre du nouveau modèle de mise en œuvre à 2022

Conseil : souhait de la Présidence roumaine d'aboutir à une approche générale partielle en juin

Début des trilogues difficilement avant fin 2019

## » Vote Comagri PE - Règlement OCM

Aides en temps de crise si réduction volontaire de la production pour stabiliser les prix élargies à tous les secteurs (au-delà des producteurs de lait).

Possibilité de gestion limitée dans le temps de l'offre pour les fromages, les jambons et les vins IG étendue à tous produits IG

Ajout de dispositions pour créer un observatoire européen unique des marchés agricoles

Elargissement du 'filet de sécurité' pour de nouveaux produits

Prolongation jusqu'en 2050 du régime d'autorisations de plantation de vigne

Obligation de l'étiquetage de la valeur énergétique des vins + liste de leurs ingrédients / renforcement de la protection des vins sous appellation.

## » Vote au PE : Plans stratégiques

- Renforcement de la définition de l'agriculteur actif au niveau de l'Etat membre
- 1<sup>er</sup> pilier
  - Au moins 60 % consacrés au soutien au revenu de base et au paiement redistributif (au moins 5%)
  - Au moins 20 % pour l'ecoscheme
  - Au moins 2% des aides pour les JA
- Plafonnement obligatoire des aides à 100 000 €
- Convergence interne : 75 % d'ici 2024 / 100 % d'ici 2027

## » Vote au PE : Plans stratégiques

- Obligation de tous les États membres de mettre en place des services de conseil agricole
- Pilier 2 : 30% pour les mesures dédiées à l'environnement, au climat et à la biodiversité (inclus ICHN)
- Transferts entre piliers :
  - 15% entre pilier 1 et 2
  - 5% (contre 15% CE) entre pilier 2 et 1
- Reconnaissance des Régions pour concevoir, gérer et mettre en œuvre le second pilier de la PAC



# » Position de la France

- Position communiquée par la MAA en janvier 2019

# )) 2. Enjeux régionaux de la future PAC post 2020 : propositions

## )) La PAC actuelle en Pays de la Loire

1<sup>er</sup> pilier : 612M€/an (2016) dont 500Mds€  
aide découplée, 88M€ aide couplée

2<sup>ème</sup> pilier : 457M€ de FEADER sur 7 ans soit  
773M€ d'aide totale avec l'Etat, la Région,  
l'Agence de l'eau,...

Dont MAEC, Bio, Installation, ICHN, PCAE

P.O. : fruits et légumes (17M€ /an), viticulture

## » Le projet de la Commission européenne

Objectifs : sécurité alimentaire, environnement et climat, ruralité, modernisation

Une gouvernance réformée : plan stratégique unique, évaluation de la performance

Un budget annoncé en baisse : -3,9% sur le 1<sup>er</sup> pilier et -15% sur le 2<sup>ème</sup> pilier avec baisse de certains taux de cofinancement (ex : installation)

12

## )) Les enjeux actuels

- Des revenus agricoles en baisse
- Des aléas croissants : marchés, climats, sanitaires
- Transition alimentaire, énergétique et climatique
- Reconnaissance de l'agriculture auprès du citoyen et des territoires
- Simplification de la PAC

## » 4 orientations proposées

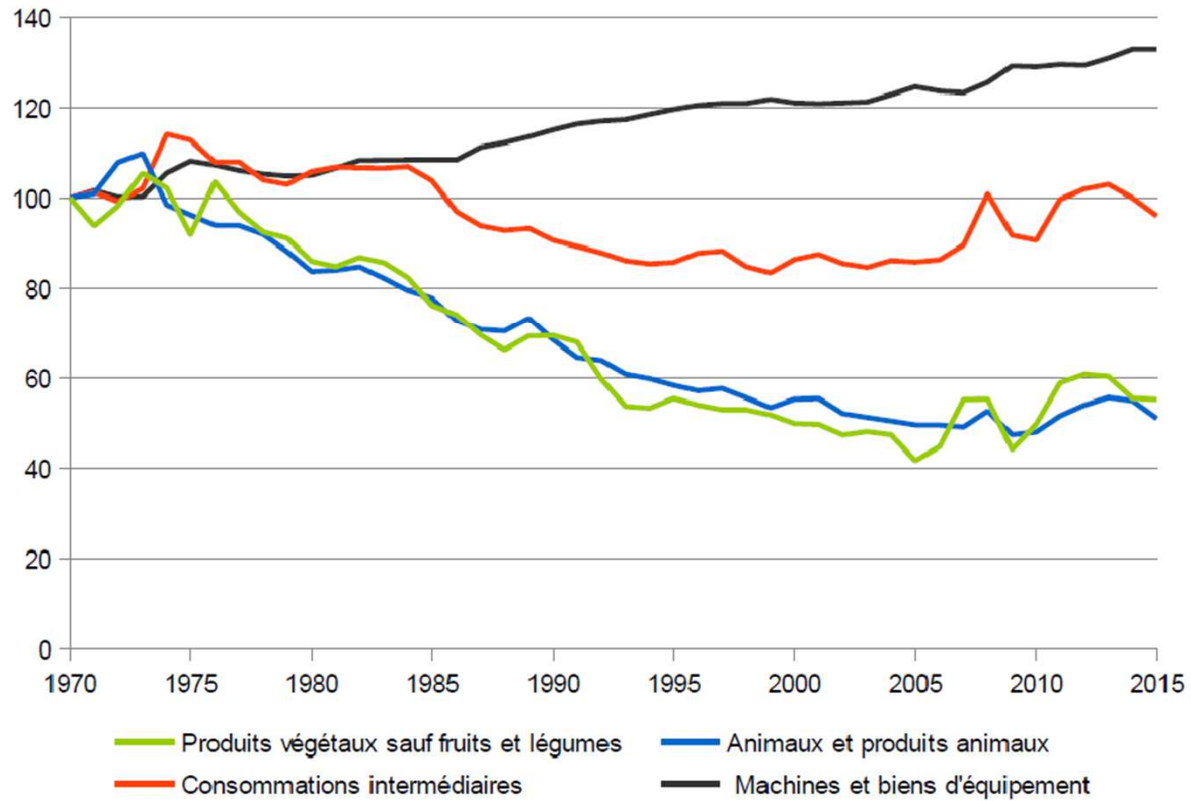
1. Soutien au revenu : favoriser une agriculture résiliente
2. Relever le défi de la triple performance : économique, social et environnemental
3. L'agriculture au cœur des territoires
4. Renouveler les générations

# 1. Solution au revenu : une agriculture résiliente

Constat :  
décrochage  
Une répar

Figure 1 - Évolution des prix relatifs des produits agricoles et des moyens de production achetés par les agriculteurs

Prix en monnaie constante (1970 = indice 100) (déflateur : prix du PIB)



Source : INSEE, Comptes de la nation

Un  
1.

# )) 1. Soutien au revenu : une agriculture résiliente

Constat : un revenu agricole inférieur aux autres secteurs. Un décrochage des prix par rapport aux moyens de production. Une répartition de la valeur ajoutée en question.

Maintien d'une **aide directe de base au revenu**

**Quel plafonnement ?**

Quelle **convergence** des aides? Vers une approche grand ouest ? (FR)

Maintien d'un paiement redistributif

Quelle rôle pour l'ICHN ?

Quelle définition pour l'agriculteur actif (FR) ?



# )) 1. Soutien au revenu : une agriculture résiliente

Constat : des aléas croissants (marchés, sanitaires, climatiques) et une régulation insuffisante

Renforcement des mesures de **gestion des marchés** :  
organisation de producteur, assurances, fonds de mutualisation, épargne de précaution (FR)

Création d'une réserve de crise (FR)

Une demande de régulation renforcée au niveau des produits entrants

Sécurisation des systèmes (ressource en eau)

Evolution des **aides couplées animales** avec l'élargissement des interventions sectorielles à d'autres filières organisées ? (FR)

17

## )) 2. La triple performance

Enjeux : favoriser des projets d'entreprise agricole et alimentaire combinant valeur ajoutée, emploi, qualité au travail, préservation de l'environnement et du climat, production d'EnR (méthanisation, photovoltaïque)

Des enjeux multiples pour la PAC

- Combiner les différents outils : 1<sup>er</sup> pilier (conditionnalité renforcée, ecoschema), 2<sup>ème</sup> pilier (MAEC/Conversion bio, investissement, formation, innovation,...), programmes opérationnels
- Simplifier
- Viser la performance (évaluation)
- Budget disponible ?

# Triple performance - Les PSE : de quoi parle-t-on ?

## PSE

À l'échelle d'un territoire ou d'une filière

Aide pour 1 an

Financement privé ou public national ou local

Montants calculés sur le bénéfice environnemental attendu

Cadre à construire selon l'acceptabilité des « acheteurs » de service

Paiement par des organismes intermédiaires

## MAEC

À l'échelle d'un territoire à enjeux

Aide pour 5 ans

Cofinancement national et européen

Montants calculés sur des surcoûts et manques à gagner

Cadre réglementaire fort

Paiement par l'administration

## Eco-scheme

Mesure guichet ?

Aide pour 1 an

Financement européen

Montants calculés sur des surcoûts et manques à gagner

Cadre réglementaire fort

Paiement par l'administration

## )) 2. Les ecoscheme : quelle perspective

Position de l'Etat français favorable à valoriser des systèmes agricoles engagés dans un processus de certification environnementale : agriculture biologique, HVE?

Beaucoup de questions restent en suspens :

- ✓ Quel budget pourrait être consacré à ce dispositif ?
- ✓ Entrée guichet ? Territorialisé ?
- ✓ Quelles articulations avec les MAEC ?

Les pistes identifiées en Pays de la Loire sont notamment :

- ✓ La valorisation de bonnes pratiques à maintenir, en privilégiant l'évolution des pratiques et des pratiques à enjeu territorial fort sur le dispositif MAEC,
- ✓ La valorisation d'éléments du paysage (haies, arbres...) mal valorisables à ce jour en MAEC,
- ✓ Explorer la possibilité de préfiguration de « PSE » sur financement Agence de l'eau dans les mois à venir.

## )) 2. La triple performance

Proposition des Régions : un **contrat de transition**

accompagnant une évolution du système de production

Un projet inscrit dans une **logique de progrès** défini par le chef d'entreprise avec des résultats mesurables

Une mise en œuvre accompagnée par différents outils : conseil, investissement, innovation et transfert de connaissance,...

Des questions à travailler : sécuriser la prise de risque, mesurer la performance, capacité à faire du « sur mesure » et à simplifier l'accès aux aides

## )) 3. L'Agriculture au cœur des territoires

Constat : l'agriculture joue un rôle majeur dans les territoires : économie, emploi, aménagement, eau, environnement, tourisme, emploi, installation mais sa place n'est pas assez reconnue par les citoyens

Besoin d'adapter le soutien à la diversité des territoires et favoriser le dialogue à l'échelle de proximité dans un projet collectif

Objectifs :

- Favoriser l'émergence de projets de territoires partagés avec les acteurs agricoles et ruraux : agroenvironnement (eau, biodiversité), climat, réduction d'intrants, foncier, circuits alimentaires
- Favoriser des projets de filières à l'échelle régionale, en articulation avec les plan de filières nationaux
- Inciter les agriculteurs à développer des démarches de groupes pour partager les connaissances, les réflexions

## » 4. Soutenir le renouvellement des générations

Constat : un fort besoin de renouvellement à venir et une diversité croissante des projets

Objectifs :

- Une politique cohérente : articulation des aides 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier et autres interventions (foncier, formation, emploi, accompagnement...)
- Un cadre national harmonisé et une gestion régionalisée
- Simplifier la DJA : souplesse sur le PE, limiter les modulations ?
- Mieux accompagner la transmission et le suivi post installation ?
- Favoriser l'expérimentation de nouveaux outils (financement, démarrage progressif,...) sur les territoires ?
- Relever la limite d'âge à 45 ans

# )) Défendre un budget ambitieux

**Maintien d'un budget ambitieux en euros courants (FR)**

**Un objectif de 30% des dépenses sur les enjeux agroenvironnementaux sur le 2<sup>nd</sup> pilier (hors ICHN)**

**Quelle place pour le 2<sup>nd</sup> pilier?**

**Quelle place pour les ecoscheme?**

**Quel taux de cofinancement pour le 2<sup>nd</sup> pilier ?**



# )) Gouvernance clarifiée

## Une coconstruction du PSN avec l'Etat et les acteurs des filières et territoires dans une approche ascendante

- Basée sur proposition issue d'une concertation en régions
- Contrat d'objectifs et de performance Etat / Région pour assurer la cohérence des interventions, partager les objectifs de performance
- Niveau régional = niveau opportun pour gérer le 2<sup>ème</sup> pilier
- Gouvernance renouvelée (anticipation, transparence, clarification du partage de responsabilité)
- Des ressources humaines et budgétaires à mettre en cohérence

# )) Simplification

## **Simplification pour les bénéficiaires et l'administration :**

Des dispositifs simplifiés (moins de modulation des aides, de critères de priorisation,...) ?

Une gestion en proximité pour une meilleure adaptation aux besoins de terrain

Gestion de la transition entre les 2 programmes

Connaitre les règlements au plus tôt

Clarification des règles d'éligibilité

**Un bilan à faire pour chaque mesure en comité thématique avant fin 2019**